

Communiqué de presse
6 mars 2017

RAPPEL DES MODALITES DU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES ACTIONS VALTECH

RADIATION LE 8 MARS 2017 DU MARCHÉ D'EURONEXT PARIS

Londres (Royaume-Uni) – 6 mars 2017 – Lors de l'offre publique d'achat simplifiée, ouverte du 2 au 15 février 2017, visant les actions **Valtech SE [Euronext Paris : FR0011505163 - LTE]**, 1^{ère} agence européenne indépendante dans le marketing digital et technologique, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 12,50 € par action, 690 123 actions Valtech sur le marché.

À la clôture de l'offre, l'initiateur détenait, de concert avec son actionnaire majoritaire la société Verlinvest, 25 647 541 actions Valtech, représentant 96,38% du capital et des droits de vote de la société. SiegCo remplissait alors toutes les conditions requises afin de mettre en œuvre la procédure de transfert obligatoire à un actionnaire existant prévue par l'article 75 des statuts de Valtech.

En conséquence, Valtech a émis et diffusé le 17 février 2017, à la demande SiegCo, un avis de vente des actions restantes (*Remainder Sale Notice*), lequel est disponible sur le site internet de Valtech ([lire ici](#)). La procédure de transfert obligatoire est ouverte depuis le 20 février 2017. Il est rappelé que le transfert obligatoire, tout comme les autres dispositions des statuts de Valtech, est soumis au droit anglais et à la juridiction de la *High Court*.

Les actions Valtech seront radiées du marché réglementé d'Euronext Paris le 8 mars 2017.

PRINCIPALES MODALITES DU TRANSFERT OBLIGATOIRE

Jusqu'au 9 mars 2017 inclus, les détenteurs d'actions Valtech n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre publique peuvent donc les céder à SiegCo dans le cadre du transfert obligatoire, dans des conditions équivalentes à celles de l'offre publique d'achat simplifiée, soit au prix de 12,50 € par action Valtech. Afin d'initier ce transfert obligatoire, les détenteurs d'actions Valtech au porteur doivent demander à leur intermédiaire financier d'envoyer à Oddo & Cie, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'offre publique d'achat simplifiée, un bordereau d'indemnisation pour leurs actions restantes. Les détenteurs d'actions Valtech au nominatif pur doivent faire cette demande directement auprès de Société Générale Securities Services.

Au-delà de cette date, conformément à l'article 75 des statuts de Valtech et à l'avis de vente des actions restantes (*Remainder Sale Notice*), tout actionnaire n'ayant pas cédé ses actions en vertu de l'avis de vente sera réputé avoir nommé à titre irrévocable Oddo & Cie comme mandataire aux fins d'accepter l'avis de vente, de signer tous documents nécessaires au transfert d'actions et plus généralement faire tout ce qui est rendu nécessaire par cet avis. Le prix d'indemnisation des actions transférées dans ce cadre sera équivalent à celui de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 12,50 € par action Valtech.

En conséquence, à l'issue de cette procédure de transfert obligatoire, SiegCo détiendra, conjointement avec Verlinvest, 100% du capital social de Valtech, conformément à l'article 75 des statuts de la société.

CALENDRIER DU TRANSFERT OBLIGATOIRE

17 février 2017	Avis de vente des actions restantes (« <i>Remainder Sale Notice</i> ») émis par Valtech à destination des actionnaires restants à l'issue de l'offre, conformément à l'article 75 des statuts
8 mars 2017	Radiation des actions Valtech du marché réglementé d'Euronext Paris
Jusqu'au 9 mars 2017	Acceptation de l'indemnisation au prix de 12,50 € offerte par SiegCo pour le transfert des actions Valtech détenues par les actionnaires
9 mars 2017 (clôture)	Clôture du code ISIN par Euroclear France
A compter du 10 mars 2017	Indemnisation par Oddo & Cie des actions Valtech qui n'auraient pas été apportées par les actionnaires minoritaires conformément à l'avis de vente des actions restantes (<i>Remainder Sale Notice</i>)

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS AU TRANSFERT OBLIGATOIRE

L'avis de vente des actions restantes (*Remainder Sale Notice*), précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de transfert obligatoire à un actionnaire existant prévue par l'article 75 des statuts de Valtech, est disponible sur le site internet de Valtech (www.valtech.com) et peut être obtenu sans frais auprès de Valtech (46 Colebrook Row, N1 Londres, Royaume Uni).

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

A PROPOS DE VALTECH

Valtech SE [Euronext Paris : FR0011505163 - LTE] est une agence de marketing digital pionnière dans les technologies avec une présence dans 13 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Inde, Pays-Bas, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Suisse) et environ 1 900 collaborateurs. En tant qu'acteur « digital full service », Valtech sait apporter de la valeur à ses clients à toutes les étapes d'un projet digital : conseil en stratégie, conception, création graphique, développement et optimisation de plateformes digitales critiques pour l'entreprise. Grâce à son engagement reconnu dans l'innovation et l'agilité, Valtech aide les grandes marques à se développer et augmenter leur chiffre d'affaires grâce aux technologies du web tout en optimisant les délais de commercialisation (Time-to-Market) et le retour sur investissement (ROI).

Plus d'informations sur le site www.valtech.com.

CONTACT INVESTISSEURS

Monsieur Sebastian Lombardo
Président Directeur Général
investors@valtech.com

CONTACT PRESSE

ACTUS – Nicolas Bouchez
+33 1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr